



Garde d' enfant de sept mois

Par **alexia12**, le **26/05/2010** à **21:06**

Bonjour, j'ai un ami à moi qui a un bébé de 7 mois avec son ancienne compagne. Ils étaient séparés à l'accouchement et elle refuse maintenant de lui laisser son fils même quelques heures. Il l'a reconnu l'enfant mais ne donne pas encore de pension alimentaire (il lui paye juste la mutuelle). Ils sont en conflit permanent; elle dit qu'elle ne l'a pas forcé à reconnaître son fils et lui dit le contraire (qu'elle l'aurait menacer de l'obliger à le reconnaître en passant par les tribunaux). Elle refuse donc de le laisser seul avec son fils et l'oblige à venir chez elle pour le voir. Dans qu'elle mesure peut elle l'obliger à voir son fils chez elle? A t elle le droit de ne pas le lui donner? Pour le moment aucune décision de justice n'a été prononcée, mon ami est en train de constituer le dossier pour demander la garde pendant les vacances et un week end sur deux. Peut t elle vraiment l'obliger à venir voir son fils chez elle pendant tant de temps? Le juge va t il lui donner raison? Elle le menace en lui disant qu'elle voit un avocat et raconte à tout le monde qu'il l'a laissé tomber 15 jours avant la naissance du petit. Lui dit que c'est faux, qu'ils étaient séparés bien avant et qu'une fois ils se sont juste embrassés car elle lui mettait la pression pour qu'il assume.

Par **cassiope**, le **27/05/2010** à **11:12**

Bonjour, Compte tenu de la situation conflictuelle, seul un Juge peut apprécier les mesures à prendre, dans l'intérêt de l'enfant, et au vu des éléments apportés par les DEUX parties. P.S. On ne "DONNE" pas un enfant, pas plus qu'on ne fait un enfant en s'embrassant simplement.